



PANAFRICAIN DES ETUDES DE MARCHES

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DILIGENTE (DUE DILIGENCE)



Gbessia Kondebougni, Matoto



+224 620 451 485



cabinet.pem@gmail.com



www.pemsarl.com

Procédure de Vérification Diligente (Due Diligence) _____ 2

Objectifs de la Procédure : _____ 2

1. Évaluer la fiabilité des partenaires : _____ 2

2. Réduire les risques stratégiques et opérationnels : _____ 2

3. Assurer la conformité réglementaire : _____ 2

4. Définir des échéances claires : _____ 2

Étapes du Processus de Vérification Diligente : _____ 2

Identification et collecte d' informations : _____ 2

Analyse des risques : _____ 2

Vérification financière : _____ 3

Examen de conformité réglementaire : _____ 3

Évaluation de la réputation : _____ 3

Rapport et recommandations : _____ 3

Supervision des délais : _____ 3

Principes Structurant la Procédure : _____ 3

• Fiabilité et transparence : _____ 3

• Confidentialité des données : _____ 3

• Adaptabilité : _____ 3

Avantages pour PEM SARL : _____ 4

1. Réduction des risques commerciaux : _____ 4

2. Optimisation des investissements : _____ 4

3. Renforcement de la conformité et de l' éthique : _____ 4

4. Confiance accrue des parties prenantes _____ 4

Procédure de Vérification Diligente (Due Diligence)

La **Procédure de Vérification Diligente (Due Diligence)** de PEM SARL constitue un cadre méthodologique essentiel pour évaluer rigoureusement les entreprises partenaires et garantir des collaborations fiables et conformes aux normes. Ce processus structuré repose sur des standards élevés, visant à minimiser les risques, renforcer la transparence et soutenir des prises de décision éclairées.

Objectifs de la Procédure :

1. **Évaluer la fiabilité des partenaires** : Examiner en profondeur les informations relatives aux entreprises partenaires afin de s'assurer de leur solidité financière, de leur intégrité et de leur conformité aux réglementations.
2. **Réduire les risques stratégiques et opérationnels** : Identifier les risques potentiels, qu'ils soient juridiques, financiers ou liés à la réputation, pour en préserver les intérêts de PEM SARL.
3. **Assurer la conformité réglementaire** : Valider que les partenaires respectent les législations applicables, les normes éthiques et les politiques internes de l'entreprise.
4. **Définir des échéances claires** : Garantir que l'évaluation est réalisée dans un délai pertinent afin d'éviter les retards dans la négociation et la conclusion des partenariats.

Étapes du Processus de Vérification Diligente :

Identification et collecte d'informations :

- Centraliser toutes les données clés concernant la structure, les activités et les performances des entreprises partenaires potentielles.
- Recueillir les rapports financiers, documents juridiques, politiques internes, ainsi que les certifications pertinentes pour l'évaluation.

Analyse des risques :

- Effectuer une cartographie des risques stratégiques, financiers, réglementaires et opérationnels spécifiques à chaque partenaire.
- Utiliser des outils de scoring pour prioriser les zones à risque et décider des approfondissements nécessaires.

Vérification financière :

- Évaluer les états financiers de l'entité, y compris son chiffre d'affaires, sa rentabilité, son niveau d'endettement et ses flux de trésorerie.
- Confirmer la viabilité financière du partenaire pour éviter toute exposition à des risques économiques indésirables.

Examen de conformité réglementaire :

- Vérifier que le partenaire respecte les lois locales et internationales, ainsi que les politiques anticorruption et les lois relatives à la concurrence.
- Réaliser des recherches sur les casiers judiciaires, sanctions ou antécédents de fraude de l'entreprise.

Evaluation de la réputation :

- Mener des analyses approfondies sur la présence médiatique et le retour des parties prenantes du partenaire.
- Identifier les controverses éventuelles ou les impacts potentiels sur l'image de PEM SARL.

Rapport et recommandations :

- Présenter un rapport complet introduisant les observations, les risques identifiés, et les suggestions concernant le maintien, la révision ou l'abandon du partenariat proposé.

Supervision des délais :

- Chaque étape est accompagnée de délais spécifiques pour assurer la fluidité du processus tout en respectant les échéances stratégiques.

Principes Structurant la Procédure :

- **Fiabilité et transparence** : Chaque évaluation est conduite de manière impartiale pour refléter une vue complète et détaillée des partenaires potentiels.
- **Confidentialité des données** : Toutes les informations recueillies dans le cadre de la procédure sont traitées dans le strict respect des normes en matière de protection des données.
- **Adaptabilité** : La procédure s'ajuste en fonction du type de partenariat (prestataire, fournisseur, client) et de la complexité de la collaboration envisagée.

Avantages pour PEM SARL :

1. **Réduction des risques commerciaux** : Ce processus permet d'identifier précocement les menaces potentielles, limitant ainsi les impacts négatifs pour PEM SARL.
2. **Optimisation des investissements** : En sélectionnant des partenaires fiables, PEM SARL maximise les retombées positives de ses collaborations.
3. **Renforcement de la conformité et de l'éthique** : La vérification diligente garantit des relations fondées sur le respect des valeurs de transparence, intégrité et responsabilité.
4. **Confiance accrue des parties prenantes** : Un processus rigoureux rassure les clients, fournisseurs et investisseurs sur la fiabilité des partenariats de PEM SARL.

En adoptant une **Procédure de Vérification Diligente** robuste, PEM SARL conforte son positionnement en tant qu'acteur responsable et exigeant dans sa sélection de partenaires. Cette démarche contribue à protéger les activités de l'entreprise, à renforcer ses engagements éthiques et à soutenir la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Le Directeur Général :

